

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ Nº DRIEAT-IDF-2024-0666

approuvant la stratégie locale de gestion des risques d'inondation francilienne, intégrant les territoires à risque important d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,

LE PRÉFET DE POLICE, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS,

LE PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE,

LE PRÉFET DES YVELINES,

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE,

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE,

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS,

LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE,

LE PRÉFET DU VAL-D'OISE,

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-8, R.566-14 à R.566-16 relatifs aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation ;

VU l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.1. du code de l'environnement;

VU l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;

VU l'arrêté du 12 octobre 2018 du préfet de la région Île-de-France, modifiant l'arrêté du 20 décembre 2011 arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2013 du préfet de la région Île-de-France modifiant l'arrêté du 27 novembre 2012 arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine-Normandie ;

VU les arrêtés du 20 décembre 2013, du 12 décembre 2014, du 13 novembre 2017 et du 13 décembre 2019 du préfet de la région Île-de-France arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation du bassin Seine-Normandie;

VU l'arrêté du 30 mars 2015 du préfet de région Île-de-France, modifiant l'arrêté du 8 décembre 2014 arrêtant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation du bassin Seine-Normandie, leurs périmètres, leurs délais de réalisation et leurs objectifs ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 2 décembre 2016 approuvant la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de la métropole francilienne ;

VU l'arrêté du 9 mars 2017 du préfet de Seine-et-Marne approuvant la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Meaux ;

VU l'arrêté du 3 mars 2022 du préfet de région Île-de-France portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie ;

CONSIDÉRANT le bilan publié en juillet 2020 de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du territoire à risque important d'inondation de la métropole francilienne 2016-2022 ;

CONSIDÉRANT le rapport de la Cour des Comptes du 18 novembre 2022 relatif à la politique de prévention du risque d'inondation en Île-de-France ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'actualiser les stratégies locales de gestion du risque d'inondation des territoires à risque important d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux, ces deux stratégies locales étant alors fusionnées en une seule stratégie inondation francilienne;

CONSIDÉRANT les consultations et la présentation auprès des parties prenantes sur le projet de stratégie francilienne, intégrant les deux territoires à risque important d'inondation d'Île-de-France, en particulier lors de l'assemblée du 12 octobre 2023;

SUR proposition de la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France ;

ARRÊTENT

<u>Article 1:</u> La stratégie locale de gestion des risques d'inondation francilienne, intégrant les territoires à risque important d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux, annexée au présent arrêté, est approuvée.

Article 2: La stratégie locale de gestion des risques d'inondation francilienne est consultable à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT), ainsi que sur le site internet de la DRIEAT d'Île-de-France :

http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/

Article 3: Cet arrêté abroge les arrêtés du 2 décembre 2016 et du 9 mars 2017 approuvant les stratégies locales de gestion du risque inondation des territoires à risque important d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux.

Article 4: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de Police de Paris, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Article 5: Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île-de-France, le préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, les préfets de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val-d'Oise et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 JUIL 2024

Le Préfet de région d'Île-de-France,

Préfet de Paris,

Marc GUIL AUME

Fait à Paris, le 08 JUIL 2024

Le Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris,

Laurent NUÑEZ

Fait à Melun, le 25 JUL. 2024

Le Préfet de Seine-et-Marne,

Pierre ORY

Fait à Versailles, le 02 SEPT. 2024

Le Préfet des Yvelines,

rédéric ROSE

Fait à Évry-Courcouronnes, le 26 JUIN 2024

La Préfète de l'Essonne,

Frédérique CAMILLERI

1 2 JUIL, 2024

Fait à Nanterre, le

Le Préfet des Hauts-de-Seine,

Fait à Bobigny, le 11 JUIL 2024

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

Jacques **W**ITKOWSKI

Fait à Créteil, le 04 JUIL 2024

La Préfète du Val-de-Marne,

Sophie THIBAULT

Fait à Cergy, le 2 2 AOUT 2024

Le Préfet du Val-d'Oise,

Pour le Pféfet, La secrétaire générale

Laetitia CESARI-GIORDANI